



## Non-respect des droits de garde et visite

Par **Djali72**, le **29/01/2020 à 21:36**

Bonsoir

Je souhaiterais avoir des informations sur le non respect par le père d'un jugement rendu par le JAF en 2013, concernant la garde de l'enfant.

En amont, je souhaite préciser que le conflit entre le père de ma fille et moi-même est né de mon choix de garder l'enfant lors de l'annonce de ma grossesse. Le père m'ayant quitté et est réapparu à 5 mois de grossesse pour demander à reconnaître l'enfant. reconnaissance faite avant la naissance.

Afin de cadrer la garde j'ai demandé un jugement qui n'a pas été bien accueilli. Depuis, les relations sont toujours restées tendues. Aucun compromis sur la gestion de la garde, aucune souplesse, et les contraintes personnelles passent avant tout y compris les intérêts de sa fille.

Le père ne respecte pas le rythme de garde pendant les vacances scolaires ( il ne prend pas sa fille en février ni en octobre) sans payer les frais de garde. Les vacances d'été c'est 3 semaines calées en fonction des prix des billets d'avion pour les Antilles.

Cette année il vient de m'annoncer qu'il avait posé ses congés d'été, que c'était non négociable et que désormais c'était à moi de m'organiser en fonction de ses dates, idem pour les périodes scolaires d'avril, je dois caler mes dates en fonction des siennes. On ne peut pas communiquer car il bloque mon numéro sur son portable pour empêcher tout dialogue. je tiens à préciser que le rythme de jugement n'a jamais été respecté et quand je lui en parle, il m'accuse de le menacer...il a menacé de renoncer à ses droits parentaux si j'insistais de faire des requêtes liées à sa fille et si je n'obtempère pas sur ses choix de congés. J'ai proposé la médiation pour trouver une solution de dialogue auquel il ne répond pas...

Quels sont mes recours possibles ? Il paie actuellement une pension de 150e qui n'a pas été révisée depuis 2013. Le rythme annuel des vacances scolaires semaine paire et impair n'est pas du tout respecté...

Voilà tout est notifié. Je me sens impuissante et désarmée face à ce comportement...

Que puis je faire ?

Merci de votre retour

Cordialement

Farida

Par **Visiteur**, le **29/01/2020** à **21:45**

Bonjour

Vous pourriez intervenir auprès du JAF en utilisant le formulaire 11530\*07 (version 2020).

<https://www.justice.fr/formulaire/demande-juge-affaires-familiales-autorite-parentale-droit-visite-pension-alimentaire>